

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: MIROBOX

Type(s) de produit: TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Numéro de l'autorisation: BE2015-0030

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: BE-0009094-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	1
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	2
4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques	3
4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	3
4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	4
4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	4
4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	4
4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques	5
4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	5
4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	5
4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	5
4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	5
5. Conditions générales d'utilisation	5
5.1. Consignes d'utilisation	5
5.2. Mesures de gestion des risques	6
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	6
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	6
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	6
6. Autres informations	6

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

MIROBOX

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Detia Freyberg GmbH
	Adresse	Dr.-Werner-Freyberg-Str.11 69514 Laudenbach Allemagne
Numéro de l'autorisation	BE2015-0030	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	BE-0009094-0000	
Date de l'autorisation	03/07/2014	
Date d'expiration de l'autorisation	05/03/2025	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	Detia Freyberg GmbH
Adresse du fabricant	Dr.-Werner-Freyberg-Str. 11 69514 Laudenbach Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Detia Freyberg GmbH Dr.-Werner-Freyberg-Str. 11 69514 Laudenbach Allemagne

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	49 - Spinosad
Nom du fabricant	Dow AgroSciences L.L.C.
Adresse du fabricant	305 North Huron Avenue 48441 Harbor Beach Michigan États-Unis
Emplacement des sites de fabrication	305 North Huron Avenue 48441 Harbor Beach Michigan États-Unis

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Spinosad	Spinosad as a mixture of 50-95 % spinosyn A and 5-50 % spinosyn D.	Substance active	168316-95-8	434-300-1	0.08

2.2. Type de formulation

RB - Appât (prêt à l'emploi)

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	Éviter le rejet dans l'environnement. Éliminer le dans

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Boîte appât contre les fourmis - Application professionnelle et professionnels ayant des compétences avancées démontrées

Type de produit	TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Insecticide, apport oral (appâts alimentaires)
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Lasius niger-Fourmis Adultes et larves
Domaine d'utilisation	Intérieur Extérieur Dans et autour du bâtiment
Méthode(s) d'application	Application des appâts - Boîte à appâts prêt à l'emploi: Application couverte dans une boîte métallique contenant une tablette de cellulose imbibé avec une solution d'appât pour fourmis Placez le produit prêt à l'emploi directement sur la route des fourmis et laissez-le là pendant 6-8 semaines, ou jusqu'à aucune fourmi ne soit visible.
Taux et fréquences d'application	Infestation faible: 1 boîte / 12 m ² - Forte infestation: 2 boîtes / 12 m ² - - - Infestation faible: 1 boîte / 12 m ² Forte infestation: 2 boîtes / 12 m ²
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	1-2 Boîtes à appâts prêt à l'emploi avec appât liquide prérempli sur une tablette de cellulose dans un carton

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Voie 5.1

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Voie 5.2

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voie 5.3

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voie 5.4

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voie 5.5

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Boîte appât contre les fourmis - Application non professionnelle

Type de produit	TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Insecticide, apport oral (appâts alimentaires)
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Lasius niger-FourmisAdultes et larves
Domaine d'utilisation	Intérieur Extérieur Dans et autour du bâtiment
Méthode(s) d'application	Application des appâts - Boîte à appâts prêt à l'emploi: Application couverte dans une boîte métallique contenant une tablette de cellulose imbibé avec une solution d'appât pour fourmis Placez le produit prêt à l'emploi directement sur la route des fourmis et laissez-le là pendant 6-8 semaines, ou jusqu'à aucune fourmi ne soit visible.
Taux et fréquences d'application	Infestation faible: 1 boîte / 12 m ² - Forte infestation: 2 boîtes / 12 m ² - - - Infestation faible: 1 boîte / 12 m ² Forte infestation: 2 boîtes / 12 m ²

Catégorie(s) d'utilisateurs

Grand public (non professionnel)

Dimensions et matériaux d'emballage

1-2 Boîtes à appâts prêt à l'emploi avec appât liquide prérempli sur une tablette de cellulose dans un carton

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Voie 5.1

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Voie 5.2

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voie 5.3

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voie 5.4

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

voie 5.5

5. Conditions générales d'utilisation**5.1. Consignes d'utilisation**

- 1) Évitez tout contact avec l'appât.
- 2) Ne pas ouvrir la boîte d'appât avec force.

- 3) Appliquer jusqu'à 2 boîtes d'appâts par 12 m² et ne pas dépasser 11 traitements par an.
- 4) Appliquer uniquement dans les zones non sujettes à l'immersion ou humides, c'est-à-dire protégées de la pluie, des inondations et de l'eau de nettoyage.

5.2. Mesures de gestion des risques

- 1) Ne pas installer la boîte dans les endroits où contact avec des aliments, des boissons et des aliments pour animaux est possible.
- 2) Si un avis médical est nécessaire, ayez le contenant ou l'étiquette à portée de main.

- 3) Entreposer le produit hors de la portée des enfants.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

En cas d'accident ou de malaise, consulter un médecin ou appeler le centre antipoison (070 245 245)
Après contact avec la peau: laver immédiatement avec de l'eau.
Après contact avec les yeux: Rincer immédiatement et soigneusement avec de l'eau pendant quelques minutes
Après ingestion: consulter un médecin ou appeler le centre antipoison (070 245 245)

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- 1) Les résidus des produits biocides doivent être éliminés conformément à la directive sur les déchets (2008/98 / EG) et au catalogue européen des déchets (CEE) ainsi qu'aux réglementations nationales et régionales.
- 2) Laissez les produits biocides dans les conteneurs d'origine.
- 3) Ne pas mélanger avec autres déchets.
- 4) Les conteneurs contenant des résidus du produit doivent être manipulés conformément

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- 1) conserver à l'écart des aliments, des boissons et des aliments pour animaux
- 2) Conserver le produit dans un endroit frais et sec.
- 3) La durée de conservation du produit est de 24 mois

6. Autres informations

Les phrases P, comme indiqué dans le résumé des caractéristiques du produit, contiennent plusieurs erreurs qui ne peuvent pas être réglées. Les phrases correctes sont les suivantes: P501 - Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux réglementations nationales / régionales applicables.
Gestion de la résistance:
o En cas d'efficacité réduite ou de suspicion de développement de résistance, l'utilisation du produit doit être arrêté immédiatement et un opérateur professionnel de lutte doit être contacté.
o Pour réduire le risque de développement de la résistance, produits différentes contenant autres substances actives (avec une mode d'action différente) doivent être utilisés.
o Les produits doivent toujours être utilisés conformément aux recommandations de l'étiquette.
Étant donné que le produit affectera d'autres organismes dans la zone traitée et que la résistance contre Spinosad est connue chez d'autres insectes, le produit doit être utilisé avec précaution.